



RELEVÉ DE DÉCISIONS

DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

Réunion du vendredi 09 octobre 2020

Le président **Marcel BAFAU** ouvre la séance à 19h15.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité directeur du 25/09/2020

Le procès-verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

Le Secrétaire Général, Antoine NELSON interpelle les membres du Comité directeur sur le litige de demande de changement de club opposant l'Olympique de Cayenne et l'ASC Karib.

VU les explications du Secrétaire Général, Antoine NELSON, sur le litige de demande de changement de club opposant l'Olympique de Cayenne et l'ASC Karib (dossiers n°19289252 et n°19290540)
VU le procès-verbal de la Commission Régionale du Contrôle des Mutations et de la Délivrance des Licences (CRCMDL) du 09/07/2020,

Conformément à l'article 13.6 des statuts de la ligue indiquant que *le comité directeur peut se saisir d'office, ou sur demande écrite, de tous litiges ou toutes décisions qu'il jugerait contraires à l'intérêt du football et aux dispositions de Statuts et Règlements...*

LE COMITÉ DIRECTEUR

DÉCIDE de se saisir des dossiers susmentionnés.

LE COMITÉ DIRECTEUR,

Conformément à l'article 13.6 des statuts de la ligue indiquant que *le comité directeur peut se saisir d'office, ou sur demande écrite, de tous litiges ou toutes décisions qu'il jugerait contraires à l'intérêt du football et aux dispositions de Statuts et Règlements...*

Considérant le procès-verbal de la CRCMDL du 09/07/2020 indiquant que l'opposition sur la demande de changement de club de l'ASC Karib en faveur des joueurs AUGUSTIN Ronaldo et LIBERTE yonel sera levée sur production d'un reçu de paiement ou courrier de l'Olympique de Cayenne,

Considérant les courriers de l'ASC Karib en date du 15/07/2020 et du 06/10/2020 demandant à la CRCMDL de bien vouloir statuer définitivement sur la situation des joueurs AUGUSTIN Ronaldo (n° licence 9603033158) et LIBERTE yonel (n° licence 2548606443),

Considérant l'absence de réponse de l'OLYMPIQUE DE CAYENNE sur ce dossier (courriel du 22/06/2020 de l'AS Karib adressé au président de l'Olympique de Cayenne),
Considérant le paiement effectué par l'ASC Karib à la ligue en date du 15/07/2020 afin d'acquitter la dette des joueurs AUGUSTIN Ronaldo et LIBERTE yonel en la faveur de l'Olympique de Cayenne,

Considérant le paiement de 260 euros effectué par la ligue en date du 06/10/2020, par virement à l'attention de l'Olympique de Cayenne,

DECIDE de se saisir du litige de demande de changement de club opposant l'Olympique de Cayenne et l'ASC Karib à l'intention des joueurs AUGUSTIN Ronaldo (dossiers n°19289252) et LIBERTE yonel (dossiers n°19290540),

DEDIDE de donner une suite favorable à la demande de changement de club de l'ASC Karib en faveur des joueurs AUGUSTIN Ronaldo (n° licence 9603033158) et LIBERTE yonel (n° licence 2548606443),

DEMANDE au secrétariat de la ligue d'éditer les licences des joueurs AUGUSTIN Ronaldo (n° licence 9603033158) et LIBERTE yonel (n° licence 2548606443) à l'attention de l'ASC Karib,

La décision ci-dessus du procès-verbal est susceptible d'appel devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux dans un délai de 7 jours qui jugera en dernier ressort, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

LE COMITE DIRECTEUR,

Considérant le courriel du secrétaire général de l'Olympique de Cayenne en date du 06/10/2020 demandant à la CRCMDL, des informations sur les dossiers en instance et s'étonnant de l'absence des réunions de cette commission depuis le 02 août 2020,

DEMANDE au président et aux membres de la CRCMDL de traiter, dans les meilleurs délais, l'ensemble des dossiers concernant les litiges de demande de changement de club.

Monsieur Richard MONTGENIE, président de la CRCMDL n'a pris part ni aux discussions, ni aux délibérations en supra.

2. Point sur la radiation des clubs inactifs (article 31 des règlements généraux de la F.F.F)

LE COMITE DIRECTEUR,

Considérant le procès-verbal du Comité directeur du 25/09/2020,
Considérant les explications du Secrétaire général,

DECIDE de faire une application de l'article 31 des règlements généraux de la F.F.F :
Sauf pendant la période d'inactivité prononcée par la Ligue régionale et ratifiée par la Fédération, un club a l'obligation de faire licencier au moins onze joueurs chaque saison. A défaut, il peut être radié par le Comité Exécutif sur proposition de la Ligue régionale.

Les propositions de clubs à radier sont surlignées en rouge dans le fichier joint au présent procès-verbal.

3. Validation du cahier technique de la saison 2020-2021

Après discussions et échanges de points de vue,

LE COMITE DIRECTEUR,

A l'unanimité des membres présents,

VALIDE le cahier technique de la saison 2020-2021,

DEMANDE à l'Equipe Technique Régionale (ETR) de bien vouloir :

- Ajouter une date supplémentaire pour la formation des animatrices fédérales et
- De prévoir une date de rassemblement pour toutes les sections sportives du territoire.

- Enrichir la proposition de formation du CFFA

4. Validation de la caisse de péréquation 2020/2021

Ajourné.

5. Convention Ligue de Football Guyane/Guyane Santé

Le secrétaire général, Antoine NELSON informe les membres de la signature d'une convention de partenariat entre la ligue et le centre de santé médical Saint-Paul, le 3 septembre 2020.

L'objectif de la convention est la mise en place d'une collaboration permettant aux licenciés de la LFG de faire des examens paracliniques au sein du Centre médical Saint-Paul.

Le Centre médical Saint-Paul prend les engagements de mettre à disposition sa structure et ses médecins pour que soient réalisés les éventuels examens paracliniques (électrocardiogramme, échographie cardiaque, test d'effort...) à destination des licenciés de la LFG.

Les clubs doivent se rapprocher du secrétariat de la LFG pour les modalités de rendez-vous.

6. Reprise des championnats de jeunes U19, U17, U15, féminins (timing, répartition, composition des groupes)

Après discussions et échanges de points de vue,

LE COMITE DIRECTEUR

DECIDE de fixer la reprise des compétitions de la catégorie U15, U17 et U19 au 14 novembre 2020,

DECIDE de fixer la reprise des compétitions de la catégorie U11 et U13 au 21 novembre 2020,

DECIDE de fixer le tirage au sort des groupes U17 et U19.

7. Couverture de nos compétitions par la Feuille de Match Informatique (FMI)

Le Département de futsal souhaite que tous les championnats de Futsal Sénior, U17 et féminine bénéficient de la FMI à partir de la saison 2020-2021.

Après discussions et échange de points de vue,

LE COMITE DIRECTEUR,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de valider l'utilisation de la FMI pour tous les championnats de futsal à partir de la saison 2020-2021,

DECIDE de valider l'utilisation de la FMI pour la catégorie U15 (football à 11) à partir de la saison 2020-2021.

8. Validation d'une aide COVID pour les clubs

Suite à la présentation du protocole de reprise des compétitions à destination des clubs,

Après discussions et échange de points de vue,

LE COMITE DIRECTEUR,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de valider le principe d'une aide en gel hydroalcoolique et de masques à l'attention de tous les clubs de la LFG pour la saison 2020-2021.

9. Recrutement des éducateurs pour la Section Sportive Scolaire et la Section Excellence Sportive

Une section d'Excellence Sportive portée par la LFG vient de naître cette saison en Guyane. Elle est située au collège Gérard HOLDER.

Cette nouvelle étape dans le développement du football guyanais permettra de proposer les meilleures conditions d'entraînement pour les jeunes talents locaux, garçons et filles.

La F.F.F a validé un soutien financier de 50 000 € pour le recrutement des encadrants de cette structure sportive [responsable de la structure (temps plein DES), son adjoint (BEF) et le spécialiste gardiens de buts].

Après discussions et échange de points de vue,

LE COMITE DIRECTEUR,

VALIDE les recrutements ci-joints :

- Monsieur Marvin DESMANGLES en tant qu'adjoint du responsable de la structure,
- Monsieur José GENEVIEVE en tant qu'entraîneur des gardiens de but,
- Monsieur Laurent VILTAR en tant qu'entraîneur adjoint de la Section Sportive Scolaire basée au collège Gérard HOLDER,
- Monsieur Gregory PREVOT est recruté en tant que formateur de la Section Sportive en Arbitrage qui est basée au collège Réeberg NERON.

10. Mémorial Claude Elise (autre formule, Tournoi de la catégorie U15)

Compte tenu de la situation actuelle de pandémie de la Covid-19, le Secrétaire Général propose de modifier la formule du mémorial Claude Elise en organisant un tournoi avec tous les clubs de la catégorie U15 de la LFG.

Le président, Marcel BAFAU rappelle que ce tournoi est une étape importante et incontournable pour la progression des jeunes de la sélection U15. Les techniciens de l'ETR souhaite vivement maintenir l'organisation habituelle du Mémorial Claude Elise avec la présence des quatre sélections (Guadeloupe, Martinique, Surinam et Guyane).

Le président, Marcel BAFAU s'engage à interroger les présidents des ligues de la Martinique et de la Guadeloupe sur leur participation au mémorial Claude Elise prévue du 26 au 30 décembre 2020. De plus, la frontière fermée avec le Surinam risque de compromettre la participation de la sélection U15 du Surinam au Mémorial Claude Elise, pour l'édition 2020.

Après discussions et échanges de points de vue,

LE COMITE DIRECTEUR

DECIDE de ne pas prendre de décision trop hâtive.

11. Informations sur la subvention de l'Agence Nationale du Sport (ANS) de l'année 2020

Le secrétaire général, Antoine NELSON présente les actions financées par l'ANS au titre de l'année 2020 :

Titre des actions	Subvention accordée	Taux de financement
Conférence sport santé	2 000 €	54,6 %
Formation PSC1	5 000 €	50,3 %
Développement et structuration de la pratique féminine	13 000 €	65 %
Développement du football en milieu scolaire	8 000 €	50,2%
Développement et structuration de la pratique Futsal (Coupe et championnat de Futsal)	7 000 €	63,6 %
Structuration des clubs (labels, bénévolat...) Actions de formation de dirigeants	5 000 €	62,3 %
TOTAL	40 000 €	

12. Gold Cup 2021

Il résulte du tirage au sort de la Gold Cup 2021 du lundi 28 septembre 2020, le résultat ci-après pour la sélection de Guyane :

Phase préliminaire

1^{er} tour :

Match 1 : Haïti- Saint Vincent les Grenadilles

Match 2 : Guatemala- Guyana

Match 3 : Trinidad et Tobago - Montserrat

Match 4 : Cuba- Guyane Française

Match 5 : Guadeloupe – Bahamas

Match 6 : Bermudes- Barbade

2^{ème} tour :

Match 7 : Vainqueur Match 1 -Vainqueur Match 6

Match 8 : Vainqueur Match 2 -Vainqueur Match 5

Match 9 : Vainqueur Match 3 -Vainqueur Match 4

Phase de groupe de la Gold Cup

Groupe A : Mexique, Salvador, Curaçao, Vainqueur P9

Groupe B : Etats-Unis, Canada, Martinique, Vainqueur P7

Groupe C : Costa Rica, Jamaïque, Surinam, Vainqueur P8

Groupe D : Honduras, Panama, Grenade, Qatar

13. Organisation de détection U19 sous forme d'un tournoi international (demande de l'Olympique de Cayenne)

LE COMITE DIRECTEUR,

Considérant le courriel du président de l'Olympique de Cayenne en date du 19/08/2020 informant la LFG de l'organisation de la 2^{ème} édition du tournoi international Emile ROCHE réservé à la catégorie U19, du 18 au 20 février 2021,

DECIDE de donner une suite favorable à la demande de l'Olympique de Cayenne.

LE COMITE DIRECTEUR,

Considérant le courriel du président de l'Olympique de Cayenne en date du 09/10/2020 informant la LFG de la venue en Guyane des représentants de la PSG ACADEMY du 13 au 20 octobre 2020 et sollicitant une audience au président de la LFG,

DECIDE de donner une suite favorable à la demande de l'Olympique de Cayenne.

Le président, Marcel BAFAU fixera la date du rendez-vous.

14. Demande de l'organisation du challenge Pépito 2020/2021

LE COMITE DIRECTEUR,

Considérant le courrier du 02/09/2020 du président de l'association « Les Pépites d'OR du 973 » sollicitant la LFG pour l'inscription au calendrier officiel du challenge Pépito 2021 (catégories U10/U11 et U12/U13),

DEMANDE à cette association de bien vouloir fournir un bilan des deux précédentes éditions afin que le Comité Directeur puisse se prononcer sur sa requête.

Une demande a déjà été formulée par le président de la LFG mais elle est restée sans réponse.

15. Questions et informations diverses

➤ Stage DIJON :

LE COMITE DIRECTEUR,

A l'unanimité des membres présents,

VALIDE l'organisation des stages du club de Dijon Football Côte d'Or (DFCO) qui doivent se dérouler en Guyane du 22 au 27 février 2021 sur les installations de l'annexe Edmard Lama, à RémireMontjoly et en partenariat avec l'ASC Rémire et la LFG.

Chacun de ces stages d'animation et de détection se déroulent sur 2 jours selon le calendrier suivant :

- 1) 22 et 23 février 2021 pour les U6 à U9,
- 2) 24 et 25 février 2021 pour les U10 à U13 et
- 3) 26 et 27 février 2021 pour les U14 à U17.

➤ Coupe de France 2020-2021 :

La F.F.F nous informe des retards de livraison des équipements de la Coupe de France et qu'un grave problème d'approvisionnement constaté chez Nike ne leur a pas permis d'adresser comme les saisons précédentes les équipements Nike floqués des partenaires pour la Coupe de France.

Compte tenu de cette défaillance et de la non-disponibilité de ces équipements, les clubs sont libérés de cette obligation jusqu'à livraison à intervenir ultérieurement.

➤ Demande du FC Family

VU la demande du FC Family, en date du 12/06/2020, de la mise à disposition des fosses de la LFG, de 16h à 18h tous les mercredis de la saison 2020-2021,

VU la demande du FC Family, en date du 25/09/2020, de la mise à disposition du terrain extérieur de futsal extérieur de la CTG, de 16h à 18h tous les mercredis de la saison 2020-2021,

LE COMITE DIRECTEUR

DECIDE de donner une suite favorable aux demandes du FC Family.

L'utilisation du terrain futsal extérieur de la CTG reste sous la condition des besoins des différentes sélections de Guyane.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close et la lève à 23h15.

Le Secrétaire Général

Le Président

A. NELSON

M. BAFAU